

	/		/	
--	---	--	---	--

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

Nom et prénom: _____

Date de naissance: _____
(jour/mois/année)

Prolongation de délai souhaitée jusqu'au: _____
(jour/mois/année)

MOTIF(S) DE LA DEMANDE:

Lieu et date:

Signature(s):

Si, pour des motifs valables, vous n'êtes pas en mesure de déposer votre déclaration d'impôt dans le délai imparti, vous devez demander une prolongation de délai par écrit, avant la date de retour figurant sur la déclaration.

La demande de prolongation de délai dûment motivée et signée doit être adressée pour les contribuables domiciliés dans:

Le district de Neuchâtel
Service des contributions
Office de taxation des personnes physiques
Rue du Musée 1
2001 Neuchâtel

Les autres districts
Service des contributions
Office de taxation des personnes physiques
Rue Dr Coullery 5
2301 La Chaux-de-Fonds

Nous vous signalons que les prolongations du délai de retour **sont gratuites jusqu'au 30 avril** et soumises à un émolument de Fr. 20.– au-delà de cette date, respectivement de Fr. 30.– au-delà du 30 juin.

Il n'est pas accordé de prolongation de délai au-delà du 31 octobre

Les demandes jusqu'au 30 avril ne sont pas confirmées

Extrait du Règlement général d'application de la loi sur les contributions directes (RELCdir), du 1^{er} novembre 2000:

Art. 38¹ L'octroi d'une prolongation de délai pour le dépôt de la déclaration d'impôt est soumis aux émoluments suivants:

- a) pour une prolongation de délai entre le 30 avril et le 30 juin 20 francs
b) pour une prolongation de délai au-delà du 30 juin 30 francs

² La date du dépôt de la déclaration d'impôt est déterminante pour fixer l'émolument.